

Déclaration pour locataire dans chalets, villas, maisons, studios, chambres meublées ou appartements.

Adresse de facturation (obligatoire)

Nom, prénom
Rue
NPA/Localité
Téléphone
E-mail

Veillez saisir les éléments pour le calcul de la taxe

Adresse de la résidence secondaire (adresse du bien)

Rue
NPA/Localité
Téléphone
E-mail

Identifiant du logement (facultatif)

eGid	eWid
↓	↓
.....

Votre commune nous transmettra les données ci-dessus manquantes.

Période fiscale (année) :

Veillez choisir la taxation selon le nombre de pièces de la résidence secondaire, puis la durée du séjour:

NB : liste des exonérations : Article 4 du règlement intercommunal sur la taxe de séjour de l'ARCAM.

A) 2 pièces et moins

Pour une durée de location jusqu'à 70 jours (maximum 10 semaines) par année.

Nombre de semaines louées* : x CHF 20.- = CHF (montant à payer)

* Veuillez joindre le détail sur une feuille annexe.

Pour une durée de location de 71 jours et plus par année => forfait de CHF 200.-

B) Plus de 2 pièces

Pour une durée de location jusqu'à 70 jours (maximum 10 semaines) par année.

Nombre de semaines louées* : x CHF 40.- = CHF (montant à payer)

* Veuillez joindre le détail sur une feuille annexe.

Pour une durée de location de 71 jours et plus par année => forfait de CHF 400.-

Certifié exact, le Signature :

ATTENTION : Ce formulaire est à transmettre à l'ARCAM, bureau de perception des taxes, dans les plus brefs délais. Une facture vous sera ensuite envoyée.

